

Budget principal des dépenses, 1983-1984

venir, y compris tout changement qu'il pourrait apporter pour l'année financière en cours.

• (1510)

Comme mon collègue le ministre des Finances (M. Lalonde) l'a annoncé jeudi dernier, les dépenses globales prévues seront de 88.9 milliards de dollars en 1983-1984, soit 9.6 p. 100 de plus que les prévisions révisées de 81.1 milliards en 1982-1983. C'est là le taux d'accroissement des dépenses le plus bas depuis 1979-1980.

M. Lewis: Mais il n'est pas plafonné à 6 et 5 p. 100.

M. Gray: Même en consentant des augmentations appréciables pour financer les programmes existants et de nouvelles mesures destinées à aider les Canadiens à traverser la crise économique actuelle, le gouvernement a pu comprimer la hausse des dépenses en imposant quelques restrictions. Le programme de restrictions annoncé dans le budget de juin—qui, bien entendu, touche directement environ la moitié des dépenses globales—nous a permis de libérer plus de 700 millions de dollars aux chapitres des salaires et des traitements, de la sécurité de la vieillesse, des allocations familiales et des pensions de la Fonction publique. Par ailleurs, nous avons réduit de plusieurs centaines de millions de dollars les projets de dépenses pour venir en aide aux pays émergents. Presque toute l'augmentation de 9.6 p. 100 des dépenses est consacrée aux programmes destinés à protéger les Canadiens les plus démunis, étayer les secteurs durement touchés par la récession et promouvoir la relance économique.

Les dépenses globales s'élèveront à 88.9 milliards de dollars; d'après le budget, les dépenses budgétaires seront de 85.6 milliards, et les prêts, investissements et avances s'établiront à 1.8 milliard. Dans son plan d'ensemble, le gouvernement prévoit une réserve de .9 milliard pour rajuster les programmes statutaires ainsi que 2.4 milliards additionnels pour rajuster le coût d'autres programmes et financer des initiatives prévues mais qui n'ont pas encore été annoncées. Je tiens à dire que ces réserves ne sont pas des fonds dont nous ne savons pas quoi faire. Une bonne partie servira à payer les dépenses imprévues, car il est impossible de prévoir avec une certitude absolue des milliers de coûts plus d'une année d'avance.

Quant aux autres réserves, elles ont été préalablement affectées à une variété de projets à la suite de décisions et d'approbations de principe du gouvernement. Une fois ces projets bien définis, s'il y avait lieu de recourir à ces crédits pour éventualités, le gouvernement demandera, bien sûr, l'approbation du Parlement par le biais du budget supplémentaire des dépenses.

Le total prévu des dépenses, 88.9 milliards de dollars, comprend également deux autres rajustements. Premièrement, il faut soustraire des dépenses la somme prévue de un demi-milliard de dollars en remboursement de prêts consentis dans le passé. Deuxièmement, étant donné que le gouvernement ne peut légalement dépenser plus d'argent que le Parlement ne l'y autorise, et, en fait, il en dépense toujours moins, il faut soustraire une somme estimée pour le moment à 1.4 milliard de dollars par suite de l'échéance du pouvoir de dépenser.

J'aimerais maintenant parler plus en détail des 85.6 milliards de dollars en dépenses budgétaires qui figurent dans ce budget des dépenses principal. Treize crédits interviennent

pour 80 p. 100 de l'augmentation globale de 12.7 milliards de dollars dans le budget des dépenses principal et comprennent des augmentations de 2.7 milliards au titre des prestations de sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti, des allocations du conjoint et de la contribution du gouvernement au régime d'assurance-chômage. Des augmentations de 2.2 milliards représentent des transferts aux provinces en vertu du programme de financement des programmes établis, le Régime d'assistance publique du Canada et les paiements de transfert fiscaux. Les frais de la dette publique s'élèvent à 1.8 milliard de dollars. Il y a aussi les crédits relatifs au Programme d'encouragement du secteur pétrolier, à la Défense nationale, à la création directe d'emplois, à la Société canadienne d'hypothèques et de logement, au Programme commercial et industriel du ministère de l'Industrie et du Commerce, aux paiements versés à VIA Rail et au budget de l'Agence canadienne de développement international.

[Français]

Bien que les députés pourront trouver une foule de renseignements et de nombreuses explications au sujet des changements effectués par rapport à l'année dernière dans les divers documents que je dépose aujourd'hui et dans les communiqués de presse qui s'y rapportent, je voudrais simplement situer cette augmentation globale dans sa perspective propre, savoir celle du milieu économique au sein duquel nous évoluons et des effets de l'inclusion dans le budget principal de certaines mesures mises en œuvre l'année dernière par le gouvernement.

[Traduction]

Nous sommes tous conscients que l'économie canadienne vient de traverser une des pires crises de son histoire depuis la Seconde Guerre mondiale. Malgré certains signes encourageants qui commencent à se faire jour, particulièrement en ce qui a trait aux taux d'inflation et d'intérêt, il ne faut pas oublier que la récession a été très grave et que la reprise s'amorcera graduellement. Comme le savent les députés, environ les deux tiers de ces prévisions budgétaires portent sur des dépenses statutaires qui ne sont donc pas facultatives. Elles se fondent sur une autorisation permanente accordée par des lois qui ont été adoptées au cours de la législature actuelle ou de législatures antérieures. Ces lois établissent les conditions dans lesquelles des particuliers, des entreprises, des gouvernements, provinciaux ou autres, ont droit à des fonds publics et fixent, dans la plupart des cas, les sommes à verser. J'aimerais parler brièvement de quatre de ces paiements qui sont directement touchés, et très durement, par la situation économique actuelle.

Il s'agit, premièrement, du service de la dette, qui comprend les intérêts à payer sur la dette et les frais de service ainsi que les frais d'émission d'un nouvel emprunt. Ces frais, qui s'élèvent à 18.6 milliards pour 1983-1984, dépassent de 1.8 milliard le chiffre prévu dans le budget des dépenses principal de 1982-1983. Cette hausse est attribuable à la croissance de la dette totale, compensée en partie par la baisse des taux d'intérêt. Évidemment, l'augmentation de la dette totale est due surtout à la baisse brutale des recettes fiscales fédérales qui résulte du marasme économique.

M. Thacker: C'est à vous que nous le devons.